

Urbanisme

Une entente intercommunautaire au service des communes

Jusqu'à ce jour, la plupart des communes bénéficiaient des services de l'Etat pour l'instruction des demandes diverses relatives au droit du sol (permis de construire, déclarations préalables, autorisations de lotir, certificats d'urbanisme...) et ce, sans participation financière.

A compter du 1^{er} juillet 2015, en application de certaines dispositions de la loi A.L.U.R. du 24 mars 2011, l'Etat cesse cette prestation pour toutes les communes qui appartiennent à un E.P.C.I. supérieur à 10 000 habitants et qui disposent d'un document d'urbanisme permettant au maire de délivrer les autorisations au nom de sa commune et non au nom de l'Etat. En gros, il s'agit des communes qui disposent d'un P.L.U. ou d'un P.O.S. A compter de 2017, toutes les communes seront concernées.

Les Communautés de Communes de la Beauce Loiretaine, du Val des Mauves, Du Canton de Beaugency ont choisi de créer un service commun d'instruction en faveur des 18 communes de leurs territoires concernés dès maintenant, dont Baule, Beaugency, Lailly-en-Val, Messas et Tavers pour la C.C.C.B.

Le Service Autorisation Droits des Sols intercommunautaire (SADSi) composé de quatre agents et d'un cadre affecté à mi-temps est installé dans des locaux aménagés et loués par la mairie de Baule. Si les communautés de communes ont financé l'investissement initial (mobiliier, matériel informatique, logiciels), ce seront les communes qui devront prendre en charge le fonctionnement du service. Actuellement la dépense annuelle est estimée à 220 000€. Il s'agit donc bien d'une dépense nouvelle que les communes devront absorber dans un contexte budgétaire très dégradé. Précisons qu'une convention avec Le Conseil Départemental permettra la mise à disposition de certains outils comme un S.I.G., et qu'une autre convention avec la D.D.T. permettra pendant un an une collaboration avec les services de l'Etat pour la formation des personnels et l'analyse des demandes les plus sensibles.



Pour le demandeur d'une autorisation quelconque relative aux droits des sols, rien ne change. Toutes les demandes complètes sont à déposer en mairie et (le ou la) Maire reste la seule autorité détentrice de la décision finale.

La mise en place de ce nouveau service piloté par la C.C.C.B. exigera, dès l'automne sans doute, des adaptations comme il en faudra d'autres pour accueillir toutes les communes en 2017. Par ailleurs d'autres communautés de communes de moins de 10 000 habitants ont exprimé le vœu d'adhérer à ce service intercommunautaire.

Yves Fichou

GLOSSAIRE	
S.A.D.S.I. : service d'autorisation du droit des sols intercommunautaire	P.L.U. : plan local d'urbanisme
Loi A.L.U.R. : loi accès au logement et urbanisme rénové	P.O.S. : plan d'occupation des sols
E.P.C.I. : établissement public de coopération intercommunale	S.I.G. : système d'information géographique
	D.D.T. : direction départementale des territoires

Action économique

Communauté de Communes du Canton de Beaugency

Une aide économique pour les artisans et commerçants : l'OMACS



L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, des Commerces et des Services est financée par l'Etat, la Région Centre Val-de-Loire et le Département du Loiret. Les entreprises concernées sont les artisans, les commerçants, les entreprises de services, immatriculées au Registre du Commerce ou des Métiers, dont le chiffre d'affaire est inférieur à 1 000 000 € HT et l'aide est mobilisable pour des projets de création, reprise, modernisation, développement. Au plan des conditions d'attribution de l'aide, il faut avoir

un projet d'investissement compris entre 10 000 et 50 000 € HT (aménagement immobilier, devanture, investissement matériel, véhicule de tournées) Enfin cette aide prendra la forme d'une subvention pouvant atteindre 30% du montant HT des investissements éligibles avec un plafond de subvention arrêté à 15 000 €.

> **Contact** : Pour connaître toutes les modalités de l'aide : Caroline COSYNS - Pays Loire Beauce : 02 38 46 01 70 economie.loire.beauce@gmail.com

Une réunion d'information publique aura lieu courant septembre (la date sera confirmée sur le site de la C.C.C.B.)

Relais Assistantes Maternelles

Le printemps du RAM

La conférence du vendredi 27 mars sur le thème « être un tout-petit à l'ère du toujours plus ! » a réuni deux cent cinquante personnes autour de Monsieur Jean Epstein à la salle des fêtes de Baule ! Un temps fort, très fort, pour les professionnels de la petite enfance comme pour les parents !

Les assistantes maternelles se forment tout au long de l'année : huit d'entre elles ont passé 40h à réfléchir à la sécurité des tout-petits au domicile et ont obtenu l'attestation de premiers secours (PSC1) ; sept autres ont participé au module de recyclage Prévention et Secours Civique d'une durée de 8h.

D'autres seront impliquées dans un stage prochain sur « La préparation des repas des enfants », « L'accompagnement à la séparation », « Travailler en MAM », « Eveil sportif » ou encore « Comment construire son livret d'accueil ».

Enfin, le lundi 8 juin, la 3^e matinée partagée avec des jeunes du collège au cours de leur action « Mange du sport », a remporté un vif succès : des jeunes très impliqués auprès du

Le printemps a encore été très riche au Relais Assistantes Maternelles !



petit à parrainer toute la matinée puis au cours du pique-nique du vendredi suivant ! Nous avons partagé des jus de fruits, des fruits frais, et même quelques chansons enfantines, pour la joie de tous !

N'oublions pas notre participation active au salon du livre, le spectacle de marionnettes du 1^{er} juin pour les petits et la réunion du 2 juin sur la protection sociale des assistantes maternelles... ça bouge au RAM !

Lecture publique

Communauté de Communes du Canton de Beaugency

Gestion automatisée des opérations de prêt et de retour à la médiathèque !

Depuis le 20 avril, la médiathèque La Pléiade fonctionne en Prêt/Retour libre-service !

Deux automates de dernière génération utilisant la technologie RFID (Radio-Identification de l'anglais radio frequency identification) ont été installés. La détection des informations relatives aux documents se fait par simple insertion dans le sas, aucune manipulation pour l'utilisateur. Pour réaliser cette innovation, il aura fallu 11 mois à l'équipe des professionnels du réseau de la lecture publique pour équiper pas moins de 66 000 documents répartis sur les quatre bibliothèques du réseau ! Cette solution permet de réduire les tâches répétitives pour privilégier des temps d'ac-



cueil et de conseil auprès du public. Cette dernière action vient clôturer le Contrat Territoire Lecture, et ainsi, la Communauté de Communes du Canton de Beaugency a tenu chacun de ses engagements depuis son lancement en 2012 !

infos diverses

Epicierie Sociale

Lors du dernier conseil communautaire, le nouveau règlement intérieur de l'épicerie sociale a été voté (consultable sur le site de la communauté de communes :

<http://cc-beaugency.fr>)

Cela concerne la mise en place d'accompagnement budgétaire des familles bénéficiant de l'épicerie. Il sera définitivement mis en application en septembre 2015.



INFORMATION IMPORTANTE

L'ouverture public a désormais lieu le mardi après-midi de 14h à 16h et le vendredi matin de 8h à 11h

Les prochaines dates de la programmation Lecture publique



avec le Quintette à Contrevent
Concert interactif

< 03/07/2015
20h00
Médiathèque
La Pléiade
Les Rencontres
Musicales
du Vendredi



< Du 02/11
au 31/12/15
Exposition
itinérante
Un autre regard
sur la légende
du pont et sur
notre territoire
proposé par
Lionel Rault.



< 24/10/2015
Bibliothèque de Baule
Histoires d'un crapaud
conteur (+ 5 ans)
Compagnie Dis Raconte

Une Nocturne cet été tous les vendredis

Une nouveauté de plus : le centre aquatique vous accueillera cet été jusqu'à 21h30 tous les vendredis !



Centre aquatique

Communauté de Communes du Canton de Beaugency

Horaires d'ouverture

Période scolaire

Lundi et jeudi
17h00-19h30

Mardi et vendredi
12h00-13h30 et 17h00-19h30

Mercredi et samedi
12h00-19h30

Dimanche
10h30-13h30

Vacances scolaires

Lundi et samedi
14h00-19h30

Mardi, mercredi et vendredi
10h00-19h30

Jeudi
10h00-12h00 et 14h00-19h30

Dimanche
10h30-13h30

Vacances d'été

Lundi
14h00-19h30

Mardi à dimanche
11h00-19h30

Les bassins sont évacués 15 mn avant la fin des créneaux. Pensez à vous munir d'une pièce de 1 € ou d'un jeton de caddie pour la consigne des casiers. La caisse ferme 30 mn avant la fermeture du centre aquatique.

JEU CONCOURS

Trouvez le nom de votre communauté de communes et gagnez un an d'entrées gratuites au centre aquatique de Beaugency

Le Canton de Beaugency, en tant que circonscription électorale, a été étendu à d'autres communes. La dénomination actuelle de la communauté de communes n'est donc plus cohérente. Les élus communautaires souhaitent changer son nom en y associant la population et organisent un jeu-concours. Le gagnant se verra récompensé d'un an d'entrées gratuites au centre aquatique de Beaugency.

Propositions à faire parvenir avant le 15 septembre 2015 à l'Hôtel Communautaire
1 rue de l'Abattoir - 45190 Beaugency, sur papier libre ou par courriel (accueil@cc-beaugency.fr), complété de vos coordonnées, prénom, nom, adresse du domicile, courriel et numéro de téléphone.

Nouvelles activités 2015 au centre aquatique !

La Communauté de Communes du Canton de Beaugency a le plaisir de vous annoncer qu'à partir du 06 juillet, deux nouvelles activités aquatiques seront proposées au Centre Aquatique : l'aqua-bike et l'aqua-jump !

Ces activités ont de multiples bienfaits pour le corps. Chaque séance dure en moyenne entre 30 et 45 minutes. La résistance exercée par l'eau étant beaucoup plus élevée que celle effectuée par l'air, par comparaison, vous dépensez 12 fois plus d'énergie en pédalant dans l'eau que lors d'une balade traditionnelle à vélo. Par ailleurs, tout en pratiquant un effort physique, la pression de l'eau masse votre corps.

> **L'aqua bike** permet de combiner trois bienfaits essentiels : activité physique, presso thérapie et drainage lymphatique grâce à l'eau. Dernier aspect et pas des moindres, l'aqua bike est également un excellent moyen de se prémunir contre les maladies cardio-vasculaires.

> **L'aqua jump** est une activité d'Aquagym pratiquée sur mini-trampoline dans l'eau à mi-cuisse, elle permet de renforcer les abdominaux, tonifier ses jambes et galber ses fessiers. Elle contribue à l'élimination des graisses superflues, une séance permet de perdre jusqu'à 500 calories. Enfin, elle améliore l'équilibre et la motricité.

Alors n'attendez plus et jetez-vous tous à l'eau !



Pour plus d'informations, veuillez contacter le service concerné au 02 38 44 44 23

Lundi : 13h-14h - Mardi : 11h-12h
Mercredi : 11h-12h & 19h30-20h30
Jeudi : 11h-12h - Vendredi : 11h-12h

TARIFS

(entrée centre aquatique incluse)

1 séance : 11 €

Forfait Hebdomadaire (3 séances) : 29 €

Forfait mensuel (12 séances - 3/sem.) : 110 €



CCCBeaugency

1, rue de l'Abattoir
45190 BEAUGENCY

Tél. : 02 38 45 11 11

Fax : 02 38 22 30 20

accueil@cc-beaugency.fr

www.cc-beaugency.fr